



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 381/2025
Date de la séance du CE : 23 avril 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2024.BVD.4244
Classification : Non classifié

Adaptation du plan du réseau routier 2022-2037 selon l'article 27, alinéa 2 de la loi sur les routes

1. Objet

Par l'ACE 761/2021, le Conseil-exécutif a adopté le plan du réseau routier 2022-2037 (2020.BVD.3739)

Les deux annexes suivantes au PRR 2022-2037 doivent être mises à jour : « Mesures sur les routes et les pistes cyclables cantonales » et « Modifications du réseau planifiées ». Le Conseil-exécutif décide de les remplacer par les annexes mises à jour jointes au présent arrêté. Le reste du plan du réseau routier 2022-2037 demeure inchangé.

L'adaptation relève de la compétence du Conseil-exécutif. Elle sera portée à la connaissance du Grand Conseil lors de la session d'automne 2025.

2. Bases légales

- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), articles 7, 12, 16, 24, 25, 26, 27, 52, 53 et 86
- Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR ; RSB 732.111.1), articles 6 et 11
- Loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), articles 53 à 56, 58, 103 et 104
- Ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC ; RSB 721.1), article 117

Bases de planification, aides à l'exécution et documents utiles :

- Stratégie de mobilité globale du Conseil-exécutif du canton de Berne de juin 2022
- Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU)
- Synthèses cantonales des projets d'agglomération bernois
- Plan directeur du canton de Berne, Plan directeur 2030, état au 8 août 2024
- Plan sectoriel pour le trafic cycliste

3. Entrée en vigueur

Les adaptations du plan du réseau routier 2022-2037 adoptées par le présent arrêté entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

- Grand Conseil

Annexes

- Annexe mise à jour « Mesures sur les routes et les pistes cyclables cantonales »
- Annexe mise à jour « Modifications du réseau planifiées »